



L'an deux mil vingt-six, le 11 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du cinq février deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le cinq février deux mil vingt-six.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie-Gaëtane DANION, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Lucile TYRAN.

Absents : Jean-Marie PERILLIAT donne pouvoir à Fernand CLAISSE, Margaux LANGLANT donne pouvoir à Albertina MEIRE jusqu'à son arrivée, Laëtitia RENSKI donne pouvoir à Éric LAURENT.

Absents non excusés : Frédéric BERNABLE, Franck DENISE.

Soit : 18 présents, 3 absents avec pouvoir et 2 absents sans pouvoir.

Mme LANGLANT rejoint la séance à 19h37 pour prendre part au vote des délibérations 7 et 8.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2026-02-11/06 Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2026

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu le code de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

La dernière délibération du tableau des effectifs de la collectivité a été entérinée lors du Conseil Municipal du 22 janvier 2025.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des emplois est modifié comme suit à compter du 1^{er} mars 2026 :

EMPLOIS PERMANENTS					EMPLOIS CONTRACTUELS (saisonnier ou accroissement)
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nouvel effectif budgétaire	Pourvus	
	Administratif de direction	Emplois Fonctionnels (pour information) - DGS	1	1	
Administrative	Attaché	Attaché	1	0	
		Attaché Principal (détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services)	1	1	
	Rédacteur	Rédacteur	2	0	
		Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
		Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	6	4	
		Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2	0	
		Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	2	0	
	Sportive	Opérateur des APS	Opérateur des APS Qualifié	1	0
Animation	Animateur	Animateur	1	0	
		Animateur Principal de 2 ^{ème} Classe	1	1	
	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	
		Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
		Adjoint d'Animation	5	4	
Culturelle	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	16	15	
		Adjoint Technique à 24 h 30	0	0	
		Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	3	1	
	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	3	2	
		Agent de Maîtrise Principal	1	0	
	Technicien	Technicien	1	0	
		Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe		1	1		

Administrative		PEC - Contrat aidé	1	0	
Technique	30 heures	PEC - Contrat aidé	3	0	
Technique	35 heures	PEC - Contrat aidé	1	0	
Administrative ou Technique	Adjoint Administratif ou Adjoint Technique	Temps complet			3
Administrative ou Technique	Adjoint Administratif ou Adjoint Technique	Temps non complet			6
			59	29	9

Information :

- Ajustement du grade de rédacteur en raison d'un départ à la retraite ;
- Stagiairisation d'une adjointe d'animation ;
- Stagiairisation d'une adjointe technique ;
- Création d'un poste d'agent de maîtrise ;

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir acter le présent tableau des effectifs.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, actent la présente actualisation du tableau des effectifs qui entre en vigueur au 1^{er} mars 2026.

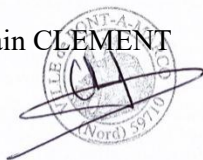
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 13/02/2026,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

